

Engagements et valeurs coopératives

Engagements des membres du CQCM

Les membres s'engagent à respecter la mission, les objectifs et les règlements de régie interne du CQCM. De plus, les membres s'engagent à respecter les valeurs, les principes et les règles d'action des coopératives définies dans la loi.

Les valeurs coopératives

L'Alliance coopérative internationale a défini cinq grandes valeurs coopératives et quatre valeurs éthiques auxquelles les membres doivent s'engager lorsqu'ils démarrent ou opèrent une coopérative. Les membres étant tous égaux, ils sont traités équitablement et priorisent l'intérêt

collectif et général dans un esprit de solidarité. Les membres des coopératives et mutuelles du Québec s'engagent à respecter des valeurs éthiques d'honnêteté de transparence, de responsabilité sociale et d'altruisme.

Engagement du CQCM à l'égard des membres

Le CQCM s'engage à transmettre les communications officielles, telles les invitations aux assemblées des membres, incluant l'AGA du CQCM, l'assemblée de concertation, les nominations et autres informations pertinentes du mouvement coopératif et mutualiste du Québec.